



## ÉDUCATION FORMATION RECHERCHE PUBLIQUES

### CSA-SD

Mardi 11 février 2025

Monsieur le Directeur Académique,  
Cher.es collègues,

En premier lieu, nous souhaitons saluer le travail des services qui ont dû s'adapter aux contraintes de calendrier liées au report du vote du budget. Le CSAMEN de présentation du schéma d'emploi s'est tenu en effet un mois plus tard que d'habitude, cela a engendré un travail en tension pour les personnels administratifs, et une réduction du temps de dialogue social au niveau local.

En ce qui concerne le sujet qui nous occupe aujourd'hui, à savoir la répartition des moyens premier degré, nous pourrions évidemment nous satisfaire du recul du gouvernement sur le projet de l'automne dernier de supprimer 4000 postes.

Au regard des chiffres présentés en CSA Académique, nous pourrions nous satisfaire de la petite amélioration du P/E dans notre département due à la baisse démographique.

Nous pourrions aussi nous satisfaire des 2000 postes d'AESH créés au niveau national pour la rentrée prochaine.

Nous pourrions enfin être rassurés par l'abandon du passage de 1 à 3 jours de carence.

Malheureusement, ces quelques bonnes nouvelles ne peuvent compenser la situation extrêmement préoccupante de notre système éducatif.

Lors de la dernière audience, vous avez vous-même alerté sur la situation en relevant, comme les organisations syndicales, que de nombreuses équipes étaient en souffrance.

Notre système craque de toute part, et les mesures annoncées sont très en dessous des besoins réels dans les écoles du département.

Vous avez vous-même à titre d'exemple attiré notre attention sur le peu d'effet qu'a généré la création de 200 postes en ESMS, les élèves nouvellement accueillis étant majoritairement des élèves qui n'étaient pas scolarisés. Le retard est tel, qu'il faudrait en créer des centaines d'autres. Nous actons cependant positivement votre volonté de continuer à vous mobiliser à ce sujet auprès de l'ARS.

Entre 2004 et 2022, c'est une augmentation de 225% d'élèves porteurs de handicap scolarisés. Les postes d'AESH existent, il faut bien évidemment continuer à en créer mais s'ils ne sont pas pourvus, là encore cela n'aura pas d'effet sur le terrain. La CFDT renouvelle sa proposition : il est urgent de créer un statut de la fonction publique pour les AESH, améliorer leurs conditions de travail, de rémunération et ouvrir à nos collègues des parcours professionnels.

Il est temps de mobiliser des moyens à la hauteur de la belle idée que nous défendons toutes et tous de l'école inclusive.

Les collègues ne ressentent pas non plus cette amélioration constante du taux d'encadrement. La dégradation des conditions de travail est telle qu'il faudrait une diminution bien plus radicale du nombre d'élèves par classe pour que les collègues puissent remplir leurs missions dans des conditions acceptables.

La baisse démographique devrait pourtant vous permettre d'utiliser la petite marge de manœuvre à votre disposition pour améliorer les conditions d'enseignement sur le département :

- C'est l'occasion de repenser, de revitaliser les RASED afin d'accompagner les équipes dans la gestion des élèves à besoins spécifiques. Nous renouvelons notre demande d'un groupe de travail sur ce sujet au niveau départemental.
- C'est l'occasion de repenser à un maillage plus harmonieux entre UPE2A fixes et itinérantes. En effet au regard du projet que vous nous présentez, vous ne semblez plus hostile à l'idée de maintenir des dispositifs fixes, idée que toutes les organisations ont soutenue avec force lors du processus de concertation de l'an dernier.
- C'est l'occasion d'accorder des moyens supplémentaires aux groupes scolaires Paré/Reine Henriette à Colombes et des Agnettes à Gennevilliers (cf déclaration liminaire intersyndicale).
- C'est l'occasion de réfléchir territoire par territoire au réseau des écoles. Certaines d'entre elles comme Courbevoie semblent vouloir passer en force sur des projets qui détériorent les conditions d'apprentissage des élèves et d'enseignement des collègues, qui détériorent les conditions d'accueil sur les temps périscolaires, qui détériorent la mixité scolaire. Même si la prérogative du réseau des écoles appartient aux communes nous souhaitons que l'Éducation Nationale puisse avoir son mot à dire. Il est temps que se mette en place une véritable démocratie territoriale. C'est pour cela que lorsqu'une décision sera prise arbitrairement, brutalement et de manière injuste, la CFDT se mobilisera systématiquement pour la contester jusqu'au tribunal administratif s'il le faut comme c'est le cas pour l'école André Malraux. Nous aurions aimé que notre hiérarchie, dans ce cas précis, puisse davantage soutenir l'intérêt des élèves et l'intérêt de ses personnels. Nous vous avons pourtant alerté bien en amont.

Face à toutes ces difficultés que rencontrent nos collègues au quotidien, la CFDT souhaite qu'une convention citoyenne sur l'Éducation soit organisée au plus vite. Elle permettrait de construire une vision partagée de la nation sur l'école. Il est temps pour nos collègues de retrouver la fierté non seulement d'assurer une mission de service publique essentielle, mais aussi d'avoir la satisfaction de l'assurer dans de bonnes conditions et de bénéficier d'une reconnaissance matérielle et morale à la hauteur de ces enjeux.

Je vous remercie pour votre attention.

Jean-Yves Bernard  
Pour le CFDT Éducation Formation Recherche Publiques  
dans l'Académie de Versailles